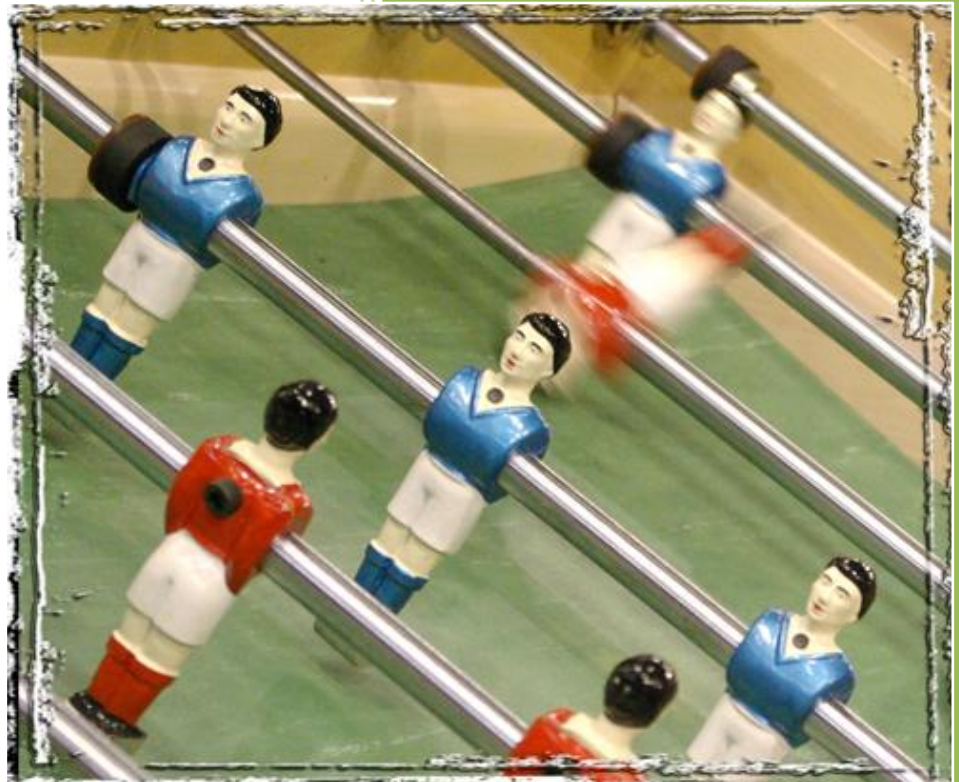




# PROJET 100 CLUBS



# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Soutien Fédéral à la création de clubs par zone géographique.....</b>	<b>4</b>
<b>Encourager la création de compétitions interclubs.....</b>	<b>5</b>
<b>Redéfinir l’ambition sportive du pratiquant à travers les compétitions fédérales .....</b>	<b>6</b>
<b>Permettre au plus grand nombre de participer à un minimum de compétitions dans l’année .....</b>	<b>9</b>
<b>Soutenir les clubs (nouveaux et existants) dans leur gestion au quotidien.....</b>	<b>10</b>
<b>Attirer le public loisir .....</b>	<b>11</b>

# Introduction

Le nom du projet se veut explicite : il s'agit d'atteindre une centaine de clubs affiliés à la FFFT d'ici fin 2016.

Ce projet répond à l'objectif principal de la fédération et de ses membres affiliés énoncé dans l'objet de leurs statuts, à savoir la promotion et le développement de la discipline. Cela se traduit par le fait que, à terme, toute personne vivant en France et désireuse de pratiquer le football de table ait la possibilité de le faire, ce qui implique d'éliminer deux contraintes : la contrainte financière et la contrainte géographique.

Au sujet de la **contrainte financière**, on peut constater que :

- Le baby-foot est une activité, comparativement à d'autres, peu onéreuse. Il suffit, si on parle des seuls facteurs économiques, d'une table, d'une balle, et d'un lieu qui ne nécessite pas d'être spacieux. Dans notre cas, le lieu est celui du club, auprès duquel le pratiquant s'acquitte d'une cotisation pour en bénéficier. Tant que le montant de cette cotisation (soit le total égal à la part fédérale et la part du club) n'est pas trop élevé (relativement au coût de la vie), la discipline peut être considérée comme accessible.
- Les coûts supplémentaires ne sont induits que par la participation des pratiquants à des compétitions. On réduit donc d'autant plus la contrainte financière qu'on réduit les frais de participation à ces compétitions.

Au vu de ce constat, on peut conclure que la contrainte financière n'est qu'affaire de décision. C'est en fixant le montant des différentes cotisations et des frais d'entrée aux compétitions que l'on ajuste l'accessibilité économique de notre discipline.

En revanche, la **contrainte géographique** est un obstacle autrement plus difficile à contourner, car elle ne peut se résoudre simplement à l'aide de décisions fédérales, mais par une dynamique globale qui voit les acteurs locaux utiliser les outils mis à leur disposition.

La présentation qui suit du projet veut justement énoncer les propositions de mesures fédérales qui devraient permettre d'atteindre l'objectif annoncé. Seules sont présentées ici les grandes lignes nécessaires à la compréhension globale du projet, les détails « techniques » étant encore à définir précisément d'ici la rentrée 2014/2015, date d'application de ces mesures. Tous les détails seront cependant communiqués au fur et à mesure du travail des commissions et du comité directeur, avant même la période estivale. D'autres projets peuvent également venir compléter ces nouveautés mais leur étude est en cours.

# Soutien Fédéral à la création de clubs par zone géographique

## ➔ Le constat actuel

A ce jour, la FFFT ne bénéficie, via son partenariat avec la société Bonzini, que de 6 conventions tripartites (FFFT/Club/Bonzini) simultanées. Ces conventions permettent de prêter des tables à des clubs qui n'ont pas les moyens de les acheter tout de suite. Au terme du prêt (6 mois reconductibles une fois), les tables sont définitivement achetées par le club (à hauteur de 1290 euros) ou rendues à Bonzini.

## ➔ Objectif

Supprimer le frein du matériel à la création de clubs.

## ➔ Moyens mis en œuvre

- 1) **Investissement fédéral dans l'achat de tables** à hauteur de 25 000 € afin de disposer d'un parc plus conséquent. Ce parc serait réparti géographiquement dans des zones stratégiques à travers la France, stockés dans les clubs existant qui en ont la capacité ou la volonté. Ils serviraient ainsi soit à la mise en place de conventions bipartites (FFFT/Club), soit à compléter ponctuellement un défaut de table dans des compétitions locales.
- 2) **Renégociation du partenariat avec Bonzini** : augmenter le nombre de conventions tripartites et réaffecter les tables offertes actuellement dans les CNFT 1 pour soutenir le projet.
- 3) **Mise en place de conventions similaires avec d'autres fabricants** tels que Sulpie et Petiot, qui sont déjà partenaires de la Coupe de France.
- 4) **Pour des prêts d'appoint, maintenir le partenariat actuel avec Planet Babyfoot** (jusqu'à 15 tables supplémentaires maximum).
- 5) **Soutien financier indirect pour les clubs moteurs** par l'obtention de conventions plus importantes et de fortes remises de prix sur les tables acquises par la FFFT.
- 6) **A moyen terme** : disposer d'un nombre de tables suffisant pour organiser un CNFT1 dans une zone régionale sans faire appel aux tables Bonzini, ce qui est une contrainte forte pour les clubs organisateurs comme pour le fabricant.

# Encourager la création de compétitions interclubs

## ➤ Le constat actuel

Une seule compétition annuelle, les championnats de France des clubs, se déroulant sur un week-end, et constitué de 4 divisions (64 formations inscrites, soit 512 joueurs). Le succès de cette compétition a engendré un problème matériel : il faudrait maintenant une centaine de tables pour l'organiser (pour 90 disponibles environ).

## ➤ Objectif

Fidéliser les nouveaux licenciés par des compétitions accessibles (économiquement et géographiquement) et attrayantes (esprit collectif, identité de club) tout en conservant l'ambition sportive (progression du local au national).

## ➤ Moyens mis en œuvre

- 1) **Redéfinition des championnats de France des clubs en deux tournois distincts**, organisées à des dates et éventuellement des lieux différents : un tournoi regroupant les deux premières divisions (24 formations) et un tournoi regroupant les autres formations (format complet en cours de conception).
- 2) **En parallèle, accentuer la communication et la visibilité sur ces compétitions interclubs** : page internet spéciale CDF des clubs avec une page par division, où sont affichées les formations de club et leurs caractéristiques : logo, palmarès, composition (photo des joueurs avec quelques informations comme leur classement et leur palmarès).

# Redéfinir l'ambition sportive du pratiquant à travers les compétitions fédérales

## ➤ Préambule

Après plusieurs années d'existence et de développement, nous devons admettre aujourd'hui qu'aucun mécène, partenaire ou sponsor providentiel n'a été trouvé ou ne s'est manifesté pour injecter suffisamment d'argent dans nos compétitions pour permettre à n'importe quel pratiquant de raisonnablement espérer qu'il pourra faire de sa « passion » une activité lucrative, la masse critique de joueurs le permettant n'étant pas atteinte. C'est cependant un des objectifs sous-jacents du projet présenté, au même titre que le rapprochement institutionnel opéré à travers "l'éducatif" et le "sport pour tous ».

## ➤ Le constat actuel

### a) Les dotations :

Le système de dotations actuel dans les tournois CNFT est basé sur une redistribution financière des frais d'inscription des participants. Dans les CNFT1, un partenariat (Bonzini) permet d'augmenter ces dotations avec l'apport de 2 tables par tournoi. Ce partenariat est par ailleurs remis en cause par la nécessité de récupérer ces tables pour la participation à l'effort de créations de clubs (cf. paragraphe A).

Autrement dit, le montant des primes augmente proportionnellement avec celui des inscriptions des participants, puisqu'il n'existe aucun apport extérieur (en dehors du partenariat Bonzini).

Ces tournois sont des Opens, c'est-à-dire qu'ils sont ouverts à tous. Or, une étude statistique effectuée sur les CNFT1 de la saison 2011/2012 démontre que seulement 11% des participants (47 sur 430 exactement) ont reçu plus de dotations qu'ils n'ont payé de frais d'inscription. 36 appartiennent à la catégorie PE/E, 10 aux séries A/B, 1 à la série C. Sur ces 47 participants, 24 présentent un gain annuel inférieur à 200 €. En définitive, seules 23 personnes sur 430 (5%) peuvent faire valoir qu'ils sont bénéficiaires (gain des dotations moins frais d'inscriptions, donc hors frais de déplacement) de plus de 200 € sur une saison entière de CNFT1.

Ces tournois ne sont donc pas ouverts à tous 'de fait', car dans les faits, il apparaît que l'énorme majorité des pratiquants (90%) doit payer le 'droit' de voir les meilleurs, à cause des frais d'inscription relativement élevés, même pour des locaux. Ce qui peut s'entendre dans le cadre d'un spectacle mais pas dans celui d'une activité qui se dit sportive et ouverte à tous. On peut considérer le système de dotations actuel dans les CNFT1 comme dissuasif pour la majorité des pratiquants, et ce, pour des rémunérations très faibles au regard des sommes engagées.

Dans les CNFT 2 et 3, il n'y a aucun apport extérieur, toutes les dotations proviennent des participants eux-mêmes. Cela représente en définitive des dotations très faibles, sauf dans le cas d'une participation élevée.

## b) La formule de jeu :

Tous les CNFT (1 à 3) sont sous la forme d'une phase qualificative suivie d'une phase éliminatoire où tous les niveaux sont mélangés.

## ➤ Objectifs

Rendre les compétitions accessibles à tous, tout en les rendant plus attractives pour tous les niveaux.

Susciter l'ambition sportive pour tous les niveaux.

## ➤ Moyens mis en œuvre

- 1) **Nouvelle formule de jeu dans tous les tournois, basé sur le système « suisse »** : une phase qualificative où les joueurs ayant la même forme du jour se rencontrent (on rencontre un joueur ayant le même nombre de victoire et de défaite). Au terme de cette phase, un certain nombre de tournois parallèles en phase éliminatoire directe sont organisés, en fonction du résultat de la phase qualificative (les meilleurs du jour sont reversés dans le tournoi le plus relevé, et ainsi de suite...). Ce système permet ainsi d'ajuster le niveau réel des joueurs le jour même, sans référence au classement national, et donne ainsi lieu à des tournois regroupant des participants triés selon ce niveau réel. Des dotations dans un tel système amèneraient inévitablement la possibilité de fraude pour glisser dans des divisions inférieures à son niveau réel. Et ne remettre des dotations qu'au premier tournoi (celui des « meilleurs ») impliquerait des tarifs d'inscriptions obligatoires basés sur une profonde inégalité (les « faibles » payent les « forts »). Cette formule sera testée (premier test à Marzan début mars) et ajustée d'ici l'été pour une application au début de la saison prochaine.
- 2) **Nouveau système de redistribution dans tous les CNFT** : frais d'organisation minimum (par exemple 5€ par compétition), dotations sous forme de lots uniquement (coupes, médailles) financés par l'organisateur. Des dotations supplémentaires (y compris financières) restent possibles si elles proviennent d'un apport de l'organisateur et de ses partenaires. D'autre part, une telle mise en place relance l'intérêt pour les CNFT1 de la part des séries A, B et C, ainsi que des espoirs, féminines et vétérans. Le principe des séries sera lui-même à revoir complètement pour le rendre plus attractif et motivant, dans la mesure où celui-ci a beaucoup moins d'implications directes (il servait avant tout à définir les tarifs d'inscription et pouvait inciter à se maintenir dans des séries inférieures pour payer moins d'inscriptions, ce qui n'est pas un facteur de motivation). Le classement sera lui aussi revu pour valoriser davantage les résultats que l'accumulation de tournois joués (étude en cours).
- 3) **Rendre visible les CNFT1 sur la scène internationale** en les diffusant en live streaming sur Kozoom (avec la participation de la FFFT).

- 4) **Limitation du nombre de CNFT1 sur une saison à 4**, afin de limiter les tournois nationaux à 7 ou 8 sur une seule saison, et dégager plus de créneaux pour les compétitions locales. Les candidatures pour les tournois nationaux (CNFT1 + CDF individuels + CDF des clubs) devront parvenir à la FFFT avant fin avril (pour cette saison : date butoir au 30 avril 2014). L'attribution définitive des tournois nationaux sera rendue au plus tôt (dans le mois suivant) afin de permettre aux clubs organisateurs de se préparer et d'établir en avance le calendrier sportif de la saison suivante. Ensuite, ces mesures doivent permettre l'augmentation sensible du nombre d'activités locales, ce qui est profitable pour les joueurs mais aussi pour les finances des clubs qui seraient alors dans leur rôle en soutenant les frais de déplacement de leurs meilleurs éléments aux CNFT1 (ou tournois nationaux en général). Cela tend à rééquilibrer la valeur accordée aux CNFT1 et aux compétitions locales, alors que ces dernières sont essentielles à l'obtention du niveau nécessaire pour participer à des tournois plus relevés.
- 5) **Relancer l'intérêt du Tableau d'Honneur** (redéfinition des critères, suivi plus rigoureux...)
- 6) **Remises de récompenses en début de saison** (à l'occasion du premier tournoi national) des lauréats de la saison précédente dans les catégories meilleur joueur, meilleur club, meilleur jeune, meilleure progression, meilleur arbitre, meilleur bénévole, etc...
- 7) **Soutenir la création de centres ITSF** (clubs disposant des 5 tables officielles ITSF) **dans chaque grande division régionale**. Accès gratuit de ces centres aux membres de l'équipe de France.
- 8) **Organisation d'un CNFT1 sur table étrangère** (de préférence Leonhart ou de type Fireball) comptant pour le classement national.
- 9) **Récompenses en fin d'année** (payées par la FFFT) pour les meilleurs joueurs de la saison, de type packages pour des WCS étrangers (y compris hors Europe) et qualification automatique + package pour les World Championships (toutes catégories : hommes, femmes, espoirs, vétérans).
- 10) **Profiter des rencontres nationales pour mettre en place des formations ciblées pour les licenciés**. Formations individuelles (FAST, organiser et développer son club,...) ou publiques (comment améliorer son jeu, principes et cas concrets d'arbitrage ...)



# Permettre au plus grand nombre de participer à un minimum de compétitions dans l'année

## ➡ Constat actuel

Plus de la moitié des clubs affiliés n'organisent aucune compétition locale officielle dans la saison, ce qui ne participe aucunement à la fidélisation de leurs éventuels nouveaux licenciés. Il est possible pour un club, à l'heure actuelle, d'organiser annuellement 2 CNFT 2, un nombre illimité de CNFT 3 et 20 tournois coupe de France dans le même lieu. La Coupe de France est dotée de 6 baby-foot (2 Bonzini, 2 Sulpie, 2 Petiot).

## ➡ Objectif

Soutenir et développer l'organisation de tournois Coupe de France, compétition la plus ouverte et la plus accessible organisée par la FFFT. Supprimer les freins éventuels rencontrés par les nouveaux licenciés dans leur adaptation à leur nouvel environnement.

## ➡ Moyens mis en œuvre

- 1) **Disparition des CNFT 4 ou loisir** dont le principe ne se justifie plus depuis l'apparition de la Coupe de France.
- 2) **Obligation pour chaque club affilié d'organiser un minimum de 3 tournois Coupe de France par an.** Des pénalités financières peuvent être envisagées. Un tournoi Coupe de France présente peu de contraintes : le lieu est libre, le minimum de compétiteurs est de 8, une seule table peut suffire pour la tenue du tournoi, et un effort est fourni pour pallier à tout problème éventuel de matériel (cf. paragraphe A).
- 3) **Homologuer une seconde balle**, en plus de la balle actuelle. Cette balle, à définir, pourra être jouée dans les compétitions « amateurs » (Coupe de France, CDF des clubs au niveau régional, CNFT 3, ...)

# Soutenir les clubs (nouveaux et existants) dans leur gestion au quotidien

## ➔ Constat actuel

Des documents types sont disponibles en téléchargement sur le site mais sont peu utilisés. Par ailleurs, ils sont pour la plupart obsolètes.

## ➔ Objectifs

Guider les clubs dans leur développement, susciter et soutenir les initiatives, participer à la formation des dirigeants et des bénévoles.

## ➔ Moyens mis en œuvre

- 1) **Mise en place d'une structure éducative fédérale** permettant la formation des premiers éducateurs de football de table. Création d'une mallette pédagogique comprenant tous les éléments nécessaires à la mise en place d'animations et de séances d'initiation au football de table. Les éducateurs seront formés dans le but d'accueillir tout type de public et d'organiser l'animation autour d'un club.
- 2) **Mise à disposition des clubs d'une mallette** (physique ou virtuelle) comprenant les outils nécessaires à la gestion du club au quotidien, sous forme de fiches pratiques : organisation d'un club (gestion des tables, répartition des tâches, ambition sportive, gestion des medias, administratif..), recherche de financements (partenariats, relations avec les fabricants et les distributeurs, organisation d'événements, ...)
- 3) **Audit réalisé par la FFFT** auprès de chaque club au moins une fois tous les 2 ans (obligatoire pour les nouveaux clubs) afin de définir un projet pour le club mais également détecter d'éventuels problèmes de fonctionnement.
- 4) **Sessions d'arbitrage à multiplier dans les CNFT 2 et 3** avec gratuité de l'inscription et des repas pour le formateur.
- 5) **Nouvelle version du logiciel FAST** (prévue en cours de saison) :
  - Plus simple d'utilisation
  - Organisation possible de tournois en ligne
  - Aide à la comptabilité basique
  - Possibilité de créer des compétitions intra-club et le classement qui en découle
  - Accès plus simple à la base de données des licenciés du club
- 6) **Aide à la formation au nouveau logiciel FAST** : mêmes conditions que pour les sessions d'arbitrage (gratuité de l'inscription et des repas dans les CNFT 2 et 3).

# Attirer le public loisir

## ➔ Moyens mis en œuvre

- 1) **Susciter un esprit de compétition sain entre les clubs** par un affichage clair et visible sur le site :
  - Du nombre de licenciés
  - Du palmarès
  - Du classement des clubs (en développement dans la nouvelle version FAST)
  
- 2) **Soutenir et susciter la volonté de création de club** par :
  - Une table offerte par an à un club méritant et ayant participé au développement
  - Une souplesse administrative accordée aux joueurs participant au parrainage (prise de présidence d'un nouveau club sans changer de licence sportive dans son club d'origine, ce qui permet de continuer les compétitions afférentes à ce club d'origine, sous réserve de certaines conditions, comme la distance kilométrique).
  - Une communication large et argumentée sur l'intérêt et les avantages pour les joueurs d'avoir plus de clubs dans un petit périmètre, afin de susciter la démultiplication des clubs à partir d'un foyer local existant.
  - Mise à disposition de tous les clubs d'une fiche d'évaluation individuelle basée sur les compétences techniques. Cela permet d'établir une sorte de « grades » entre les pratiquants, mais aussi d'accueillir les nouveaux licenciés avec une évaluation simple afin de connaître ses ambitions et d'opérer une première intégration.